

Quelle appropriation locale de la Réserve Naturelle des prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret ?

Synthèse du rapport final de janvier 2022 - Projet « CAPARA »

Ludovic GINELLI, Marjolaine HUGUET et Bruno BOUET, sociologues INRAE Bordeaux-Nouvelle Aquitaine – Unité ETTIS

A. Objectifs et problématique ; Appropriation VS Ancrage

Cette étude correspond à une demande des gestionnaires de la réserve naturelle pour connaître le niveau de l'appropriation locale de la réserve naturelle, dans le cadre du renouvellement du plan de gestion 2016-2020.

Son approche proposée par les sociologues est différente d'une étude d'ancrage local, régulièrement mise en avant au sein des espaces naturels protégés (réserves naturelles). Les sociologues privilégient *la notion d'appropriation d'un espace dans ses dimensions idéale, matérielle, identitaire et symbolique, toutes traversées par des rapports sociaux asymétriques* (Ripoll et Veschambre, 2005).

L'appropriation de l'espace classé comporte une dimension socio-historique, des logiques d'usage et des rapports sociaux que l'étude tente de superposer et de croiser avec la logique écologique et la gestion de l'aire protégée, pour analyser au final plus largement le site.

B. Méthodologie :

L'échantillonnage des personnes enquêtées, co-construit entre l'INRAE et Arpège, a respecté un équilibre entre les représentants de structures qui ont déjà voix au chapitre, et les usagers plus courants du site, aux visions parfois éloignées, mais surtout moins entendues. Parmi 56 contacts proposés par Arpège, un choix a été opéré par le sociologue pour réduire la liste, tout en garantissant **une diversité maximale de points de vue**. Au cours des entretiens effectués, d'autres contacts par cascade ont été sollicités, pour utiliser d'autres canaux, éviter ainsi la surreprésentation des acteurs avec qui les gestionnaires échangent régulièrement.

Sur le mode opératoire, l'enquête réalisée lors de cette étude s'est réalisée par le biais **d'entretiens semi-directifs**, fondés sur le principe d'une grille de questions préétablies, mais avec des questions ouvertes laissant la place possible à des développements plus personnels. **Deux guides d'entretien** ont été élaborés pour cela, chacun d'eux étant adapté soit aux usagers courants, soit aux **représentants de structures et partenaires institutionnels**. **Deux éléments iconographiques** ont aussi été utilisés lors des entretiens pour faciliter les exposés des points de vue : le plan de la réserve naturelle et le livret illustré des 30 ans. En outre, des entretiens ont pu se faire **sur le terrain**, dans le but de favoriser la prise de parole autour des ressentis du site.

27 entretiens (d'une durée moyenne de plus d'1 heure) ont été réalisés pour 32 personnes (entretiens doubles parfois) pour aboutir à 35h d'enregistrements, retranscrits en verbatims (anonymisés) pour pouvoir bénéficier d'une analyse approfondie, et révisable à loisirs. Une analyse thématique transversale fut réalisée pour faire ressortir les relations des usagers avec le milieu et sa gestion, et appréhender au final les différentes facettes, parfois discordantes de l'appropriation locale des usagers de la RNPSA.

Cette étude **n'est pas statistiquement représentative de l'ensemble des usagers** de la RN, mais plutôt de la **diversité des points de vue** ; l'approche est **qualitative**.

Remarques :

*BF : De là à se poser la question : est-ce que les enquêtés sont représentatifs des catégories de personnes ou d'usagers qu'ils caractérisent ? Difficile à évaluer (et est-ce nécessaire ?) et on travaille avec de l'humain, donc il y a plein de facteurs personnels qui rentrent en jeu. Mais on peut l'espérer, ce sont des personnes mesurées, leurs propos sont pesés je dirais.
En tous cas, ils sont légitimes vis-à-vis des usages qu'ils représentent sur le site (géographiquement, politiquement, historiquement)
LG : Tout à fait d'accord. On ne vise pas de représentativité stat mais on s'assure de solidité de l'échantillon autrement : on recherche la représentativité des points de vue, on a enquêté les représentants d'usagers / de structures etc.
Point fort de ces approches qualitatives : matériaux d'enquêtes et analyses plus approfondis que par questionnaire.*

C. Résultats et conclusions, et réflexions Arpège sur l'intégration des résultats dans la gestion :

Trois niveaux d'appropriation ont été évalués :

L'appropriation **socio-historique** de la réserve naturelle

L'appropriation de la **gouvernance** des usages de la réserve naturelle

L'appropriation de la **gestion écologique** de la réserve naturelle

1. L'appropriation socio-historique de la réserve naturelle :

Elle correspond à la façon dont les usagers s'approprient le site selon leur histoire et leur propre expérience, sachant que leurs rapports actuels au site dépendent de leur relation à la nature et peuvent aussi découler de relations passées et parfois antérieures à la création de la réserve naturelle. Seront évalués les modalités de fréquentation du site, les valeurs associées à cet espace et l'appropriation de l'outil réserve naturelle (vocation, statut, missions, gestionnaire)

Modalités de fréquentation du site :

L'**intensité de la fréquentation** actuelle du site par l'utilisateur dépend de la **nature** de sa relation et de son **ancienneté** : une forte fréquentation ressort de la part des professionnels et ceux qui utilisent le site depuis longtemps, que ce soit pour leur travail ou leurs loisirs. L'attachement au site s'exprime également de la part des usagers de **manière plurielle**, au-delà de la pratique initiale pour laquelle ils fréquentent le site. C'est une approche plus contemplative que celle initiale comme le prélèvement (chasse) ou le terrain professionnel (animation nature). Le site de la RN ne laisse pas indifférent et s'ancre dans l'affect des usagers, que ce soit avec le temps ou alors par attachement au lieu à partir d'un intérêt premier.

La promenade est une activité hybride = un loisir de nature mais aussi une relation supplémentaire nécessaire à l'application d'un usage.

L'**intensité de la fréquentation** actuelle du site par l'utilisateur dépend aussi de l'**éloignement géographique** au site : un gradient logique existe entre proximité géographique et une fréquence d'utilisation. Mais à cela peut se surimposer un **éloignement culturel** : les désaccords avec la gestion du site induisent une **distanciation**, se traduisant par un délaissement du site (boycott).

Le besoin de nature se transforme sur le site en appropriation affective du site.

Les valeurs associées au site :

Tous profils confondus, les usagers expriment un attachement au site, qu'il soit pour répondre à un **besoin de nature** en opposition à l'espace-temps contraint du quotidien (*i.e.* pour souffler), et/ou par reconnaissance du **caractère écologique exceptionnel** du site, ou plus simplement de son côté **sauvage**. Même lorsqu'il est replacé dans le contexte géographique du bassin d'Arcachon, le site de la RN ressort, tous usagers confondus, comme un site à part, chacun pour des raisons propres à sa relation au site. Là où ceux qui travaillent sur le site et pour sa valorisation le qualifient en soulignant sa valeur **naturelle**, les usagers ayant grandi et l'ayant vu évoluer le décrivent plus **affectivement** et mettent l'accent sur les **liens sociaux** qui s'y construisent. L'ensauvagement du site lié à la libre évolution du pré salé est majoritairement perçu comme une plus-value mais pas exclusivement pour tous les enquêtés (notamment ceux qui l'ont connu autrefois).

*L'approche de la gestion conservatoire du site, souvent issue de personnes externes, ne doit pas occulter le lien que certains usagers entretiennent avec le site, et inversement. Un **partage des enjeux actuels** liés au site dans*

*un sens, ainsi qu'un **échange et recueil régulier des voix** du site sont des moyens convergents qui servent l'objectif d'une bonne appropriation socio-historique du statut de la RN, indispensable au site mais aussi à dessein plus large de préservation de la nature. Ils font appel à des ressources nécessaires en matière de communication locale.*

Attention à la hiérarchie des savoirs qui crée un décalage entre gestionnaires et usagers historiques.

Appropriation de l'outil de gestion "réserve naturelle" :

La vocation principale de la RN de **protection du patrimoine naturel** est très bien connue et la plus citée (25 citations), surtout par le biais des espèces faunistiques (avifaune) ou floristiques, ceci étant dans les réponses souvent relié à l'historique de sa création (projet de protection).

Les **cogestionnaires de la RN** sont bien identifiés (22 citations), mais le mode de gouvernance au sein de la structure gestionnaire, mêlé à l'historique assez fluctuant de la gestion, et la multiplicité des acteurs impliqués à la fois dans la gestion locale mais également présents à l'échelle du bassin d'Arcachon présente un flou qui est difficilement approprié. Ceci pourrait être atténué par une meilleure communication.

La **gestion** entreprise, les **études** menées et les **propriétaires** sont assez mal identifiés, au-delà des partenaires institutionnels et usagers naturalistes qui les connaissent bien.

La **sensibilisation à l'environnement** est une mission bien identifiée (22 citations), mais elle est la plus mitigée de toutes en termes d'appropriation : son intérêt est soit loué vis-à-vis de la plus-value sur l'éducation du grand public, soit critiqué, à l'opposé, comme inutile et incompatible avec la préservation du site.

Une lacune à combler sur l'amélioration de l'appropriation par les usagers porterait sur le thème des habitats naturels du site et leurs fonctions biologiques, plus que sur les espèces. Il en est de même pour la thématique des gestionnaires, leurs missions et l'intérêt de l'éducation à l'environnement. C'est un travail de partage et de communication à cible locale à développer.

2. L'appropriation de la **gouvernance** des usages de la réserve naturelle :

Elle évalue la façon dont les usagers s'approprient la gestion (i.e. la réglementation du site, la gestion des usages, la consultation qui est menée), en y adhérant, la critiquant ou la déjouant. Elle part de l'hypothèse de travail suivante : la gouvernance des usages de la RNN cristalliserait des tensions qui peuvent déboucher sur des sentiments d'iniquité/d'injustice entre usagers et envers les choix de gestion qui ont été faits.

Adhésion à la réglementation :

16 usagers sur 23 éprouvent le sentiment d'une contrainte faible ou nulle sur la RN dans leurs pratiques, et approuvent le principe de limitation des usages, y compris les leurs, traduisant une bonne acceptation des contraintes, et venant de promeneurs, visiteurs et certains chasseurs. L'appropriation est plus difficile pour des usagers ayant connu le site avant la mise en place de la réglementation, ainsi que de manière logique pour les activités nautiques au regard de leur interdiction récente.

Pour certains, la réglementation sur le site est nécessaire face à la pression démographique croissante, tout en disant que la fréquentation est nécessaire pour que la RNN soit bien connue mais aussi réappropriée localement. La promotion du site qui est faite par les opérateurs touristiques, qui peut donc augmenter la fréquentation, est vue comme contradictoire avec les restrictions qui s'appliquent au site.

Une grande partie des enquêtés souligne le paradoxe de la réglementation, du fait des avantages des ayants-droits sur les autres usagers. De ce fait, l'appropriation de la réglementation est plus difficile pour les usagers qui vivent cela de manière relative comme une privation de libertés face aux droits dérogatoires des autres usagers. Un manque d'équité face à la loi est mis en avant.

Ce qui est d'autant plus valable que les activités des ayants-droits ciblent les espèces et habitats qui sont un des intérêts majeurs de cette RN (habitats de pré salé, avifaune, Anguille d'Europe). Si la révision de la réglementation paraît de ce fait déjà nécessaire et prévue (PG), elle permettrait aussi de rééquilibrer les usages et réduire ce sentiment d'iniquité.

Pour permettre une meilleure compréhension de cet état de fait, un travail de **signification, d'explication** et de **justification** de la règle est nécessaire pour se l'approprier : « **sans cet effort de communication, celle-ci souffrira durablement d'une faillite de légitimité** » (Bouet 2021).

Deux sentiments se combinent, entre une bonne réappropriation et mobilisation des arguments des gestionnaires, et une contestation de la règle issue d'un sentiment d'incompréhension ou d'injustice. **Plus que l'encadrement des usages, qui est admis voire approuvé dans une RN, c'est la réglementation différenciée qui est vivement critiquée.**

Argumentations liées à la chasse et la pêche :

De nombreux enquêtés s'interrogent sur l'**écocompatibilité** des pratiques de prélèvement, mettant en avant le statut des espèces (anguille et alouette), leur taux de prélèvement excessif (90% pour les civelles), et « l'aberration écologique » ou « l'absurdité » de la pêche à la civelle, y compris de la part de certains chasseurs. Ceci est contrecarré par les pêcheurs par un souhait de science plus rigoureuse dans les mesures de quantité, et par les chasseurs d'alouettes qui ciblent les pesticides comme facteur principal d'érosion des effectifs.

Une majorité des enquêtés défend une réduction voire une interdiction de la pêche sur la RN. La majorité des enquêtés considère les pratiques cynégétiques moins impactantes. Mais il est mis en avant leur pression par le nombre, sous-entendu important et varié, sur le site (à la tonne, la pente, la passée, la bécasse, la botte). La chasse au sanglier apparaît nécessaire pour l'ensemble des enquêtés pour un motif spécifique de gestion des dégâts ou de sécurité (collisions automobiles).

Fonction de nourricerie

La plupart des usagers mettent en avant l'intérêt culturel de ces pratiques de prélèvement, qualifiées de **traditionnelles** et participant pour certains, à une couleur ou identité locale. Mais pour ces mêmes acteurs et d'autres encore, cet ancrage local ne doit pas être **une source invariable de légitimité**. Selon eux, les pratiques doivent évoluer et ne pas inverser la hiérarchie des priorités, la protection restant prioritaire sur l'usage, toujours susceptible d'avoir un impact. D'autant plus que l'authenticité liée à la tradition s'érode lorsque certaines pratiques anciennes se perdent : lesattes sont remplacées par les sacs plastiques de coquilles d'huîtres.

→ Les différents registres d'argumentation (**écologique** et **traditionnel**) sont utilisés par les usagers pour qualifier les pratiques de prélèvement professionnel et de loisirs. L'argument de l'**écocompatibilité** est utilisé soit pour évaluer l'impact de ces pratiques et leur décalage avec les statuts des espèces ciblées et l'état de leur population, ou à l'inverse pour servir de preuve d'amélioration des pratiques (coffrage des pits, recul des zones de stationnement). L'argument de la **tradition** est utilisé et reconnu par tous, mais une partie des usagers et acteurs institutionnels considèrent qu'il ne suffit pas à légitimer la place qu'occupe actuellement l'usage sur le site. Leur interdiction paraît pour autant à ce jour utopique à l'échelle locale compte tenu de leur ancrage et des termes du décret de création de la RN. La chasse au sanglier est considérée à part et nécessaire.

Quelle reconnaissance réciproque entre usagers et gestionnaires ?

L'implication **des élus locaux** dans le comité de gestion et dans les instances de l'association Arpège sont vus par la plupart des enquêtés comme un gage d'investissement, un souhait et une preuve de réappropriation, au risque cependant d'un pilotage plus politique qui viendrait contrarier les objectifs premiers de la RN. Les élus selon certains, sont présents aussi pour faire l'intermédiaire entre les différents usages antagonistes du site.

Concernant la **composition des membres du comité de gestion**, là où certains regrettent de ne pas y être représentés, d'autres estiment légitime d'y avoir plusieurs sièges au vu de l'importance et de l'ancienneté de leur usage. Un sentiment d'iniquité de certains usagers ressort face à la légitimation des ayants-droits. Aussi imparfait soit-il, le comité est vu par plusieurs enquêtés comme un outil de concertation qui s'appuie toutefois sur une base **d'objectifs de gestion préétablis** par les scientifiques et gestionnaires, ce de manière nécessaire pour pouvoir répondre à l'objectif premier du site.

Une alternative de travail consultatif et décisionnel qui comblerait les limites représentatives du comité de gestion - qui d'ailleurs est déjà effective et qui serait donc à développer - est celle des comités de travail spécifiques et

thématiques, qu'ils soient formels ou plus pragmatiques, comme celui de l'éducation à l'environnement, de la gestion de la pêche à la civelle, de la chasse à la tonne. C'est à maintenir, à alimenter et à développer sur d'autres sujets, pour concerter en élargissant le cercle des parties prenantes ?

LG : Il serait intéressant d'entendre une diversité d'avis sur ces thématiques et bâtir un compromis à partir de là (ne pas convier que les chasseurs sur la chasse, que les pêcheurs sur la pêche, etc.). Ne pas oublier la thématique « manifestations sportives » ou « pratique en club » (randonnée) qui étaient très en demande d'infos, et pour certains proposaient leur aide bénévole à la gestion du site (entretien baccharis, partage d'observations sur le site, autres ?)

Les **relations interpersonnelles** avec les agents de terrain et guides animateurs sont bonnes et appréciées en tant que gage de transparence et d'écoute. De nombreux usagers l'ont compris et mis en avant, et sont fortement en attente de ces temps d'échange, mais souvent limités par les moyens disponibles.

L'équipe salariée (et les guides-animateurs) sont une rotule d'articulation (ou le cardant) de la communication entreprise sur la gestion du site, œuvrant pour un dialogue à double-sens, faisant descendre et remonter les infos, les décisions, les attentes pour un bon partage et une prise en compte. Mais cela reste tributaire du temps, des moyens disponibles consacrés à cette mission, et de la place accordées aux temps d'échanges sur le terrain, de manière informelle ou plus formelle.

En termes de communication et de participation, compte tenu de leur représentativité au sein des instances, de leur poids historique, et de leur capacité à se structurer ou non en réseau, **les usagers ont des niveaux de communication et de prise en compte différents**. Ce cas confirme l'intérêt de traiter l'enjeu de l'équité.

Conclusion : L'appropriation contrastée de la gouvernance des usages souligne le paradoxe et les difficultés à gérer des enjeux de conservation évolutifs, dans un cadre réglementaire figé. Une majorité des usagers approuvent le principe de limitation des usages au nom de leur impact, y compris le leur. La chasse et la pêche font l'objet d'avis contrastés, mêlant des arguments d'éco-compatibilité ou de tradition, qui divergent dans la manière avec laquelle ils sont utilisés, pour légitimer ou non le maintien de l'usage sur le site en conformité au contexte actuel et au statut du site. La pêche à la civelle est fortement remise en question par un quasi consensus, lorsque les tenants et aboutissants sont connus. La chasse au sanglier est admise. Un large consensus ressort sur l'incohérence d'une réglementation à deux vitesses, plus favorable aux ayants-droits. La gouvernance de la réserve naturelle nourrit des sentiments d'iniquité lié à la représentativité des usagers et à consultation, plus de manière institutionnelle que sur le terrain.

Les registres d'argumentation différents montrent la difficulté de gérer un espace sous un décret de création ancien et en partie décalé avec les enjeux environnementaux actuels.

L'appropriation **socio-historique** du site limitée aux seuls ayants-droits, tel que traduite dans le décret de la RN suscite donc des enjeux d'équité avec les autres usages plus récents ou moins emblématiques. Elle est la source du débat sur l'éco-compatibilité de tous les usages sur le site et vis-à-vis de son statut. Ces états de fait compromettent aujourd'hui l'adhésion locale à la gouvernance des usages de la réserve naturelle.

Mixer deux approches, et usage par usage, choisir entre l'une des deux selon l'impact de l'usage sur le milieu :

- Questionner l'article du décret qui règlement l'usage dans un travail de révision globale du décret.*
- Conserver l'usage dans les termes du décret et insuffler dans sa gestion actuelle des mesures d'adaptation suffisantes (quantitatives et qualitatives) aux enjeux écologiques, sous un regard scientifique et à l'aune du contexte actuel environnemental global.*

Le décret restera un outil rigide et binaire sur ses termes et sa mise en œuvre (autorisé VS interdit), adapté à des enjeux écologiques majeurs. La modification du décret vis-à-vis des usagers peut soit paraître inéquitable dans un sens, ou insuffisant dans l'autre. L'adaptation des usages est plus mesurée, son efficacité dépend de son niveau d'adéquation aux enjeux, tous niveaux d'importance confondus.

Pense-bête : échanger et travailler avec les différents groupes d'usagers, mais conserver impérativement un regard supra à l'échelle de l'ensemble du site, transversalement d'un usage à l'autre, pour pouvoir en mesurer les effets cumulés. Une gestion cloisonnée usage par usage peut avoir des effets cumulés au final assez forts.

3. L'appropriation de la gestion écologique de la réserve naturelle :

Elle évalue la façon dont les usagers s'approprient la définition des enjeux environnementaux faite par les gestionnaires et qui conditionne leur travail de conservation des habitats et d'intervention sur les milieux. Elle mesure les rapports entre les savoirs experts qui prédisposent à la gestion et les savoirs environnementaux locaux qui se sentent peu ou mal reconnus et qui participent à l'adhésion ou non aux choix de gestion.

Elle part de l'hypothèse de travail suivante : l'appropriation de la gestion écologique serait plus évidente pour les usagers qui sont proche ou familiers du registre écologique en raison de leur profil sociologique et de leur relation de proximité avec des gestionnaires ou des écologues.

Les prés salés : un milieu « abandonné » ou « mature » ?

Inscrite dans le plan de gestion 2016-2020, la gestion du pré salé est faite sur le principe d'une libre-évolution. Pour les usagers de longue date qui ont connu le site plus ouvert, le **sauvage** d'aujourd'hui issu de cette gestion non interventionniste, qualifiée de **refus d'entretien**, est synonyme **d'abandon**, où la faune serait moins riche. Un enquêté remet en question le statut du site face à cela. L'aspect sauvage du site est traduit par nombre d'usagers en majorité au regard expert (scientifique), à travers des **notions de naturalité**, qu'il faut conserver sans aménagement anthropique, et répondrait ainsi à leur **besoin de nature**.

L'aménagement un peu plus poussé mais raisonné du site pour la découverte simple, ou une gestion plus active pour l'accueil de certaines espèces sont tantôt souhaitées, tantôt pointées du doigt comme incompatibles avec la libre-évolution naturelle des milieux. Cette non intervention actuelle représenterait aussi une plus-value. L'expérience personnelle du site est souvent comparée à celle d'autres sites locaux, indépendamment de leur statut. Ce regard particulier est important à prendre en compte dans une logique d'échange et d'intercompréhension avec les choix conservatoires. L'élaboration de dispositifs de connaissance et de gestion plus **inclusifs** serait une piste intéressante pour cela.

→ Tous les usagers sont à même de construire des connaissances de l'évolution du pré salé, chacun porte un regard éclairé sur le site, mais ceux les plus en phase avec la gestion menée sont ceux dotés de connaissances naturalistes expertes. Les usagers de longue date du site s'approprient davantage la sociohistoire que sa gestion écologique, en adoptant un regard nostalgique ou bien une manière de répondre à leur besoin de nature.

→ **La prédominance du registre expert dans la gestion écologique et l'acquisition des données sur le site mériteraient d'être plus inclusives des savoirs propres à l'usage (dans des conditions à définir) compte tenu de l'intérêt des usagers pour l'évolution de leur environnement et de leur contribution à sa connaissance.**

La gestion adaptative du domaine endigué et raisonnée du baccharis :

L'appropriation de la gestion du domaine endigué fait appel à la même analyse : ceux qui y adhèrent sont ceux qui l'observent avec un regard expert naturaliste, là où les usagers de loisirs essentiellement (chasseurs, pêcheurs, promeneurs) déplorent leur envasement. La gestion du baccharis est nécessaire aux yeux des usagers avec un regard expert naturaliste, mais du fait de travaux partiels, les autres usagers déplorent un envahissement non contenu.

L'arrêt de participation des chasseurs aux chantiers s'explique par des contraintes d'usage non acceptées par ailleurs sur le site. L'adhésion à la gestion écologique du site serait impactée par des conflits de normes techniques d'intervention sur l'espace (Ginelli, 2017).

Pour les différentes gestions entreprises sur le site, ceux qui se l'approprient le mieux sont ceux qui disposent d'un regard naturaliste expert et qui sont en lien direct avec les gestionnaires. Ceux qui en sont éloignés car peu représentés, en sont peu informés.

Les attentes des enquêtés :

La passerelle est un équipement du site attendu par tous les enquêtés. Mais selon les différents témoignages recueillis, ce dossier qui dure et pour lequel les raisons de cette **longueur** sont **méconnues** ou le sont de façon **erronée**, est un exemple qui traduit un manque de relais d'information et de communication qui en fait une

source de dégradation des relations entre usagers et gestionnaires. L'asymétrie d'informations crée de grandes différences d'appréciation ou de compréhension de la gestion menée.

Une demande de fond ressort sur **un partage plus développé des actions et du travail** des gestionnaires, qui pour l'instant sont involontairement confidentiels ou réservés aux instances de consultation. Une plus forte implication de l'équipe dans les actions de sensibilisation et d'animation sur le site est souhaitée, afin de proposer des visites pédagogiques avec un volet **gestionnaire** et pas seulement naturaliste.

Ceci serait d'autant plus nécessaire pour répondre aux déficits ou décalages d'appropriation qui sont à l'œuvre sur le site.

D. En résumé :

Le profil et l'ancienneté des usagers conditionne les représentations du site qu'ils s'en font et constitue une première forme de discordance, se traduisant parfois par un déficit d'appropriation du site dans sa valeur actuelle, ou a contrario une adhésion. Certains de ces usagers anciens

Les usagers dépourvus de ressources qui sont offertes par le statut d'ayants-droits se montrent distants voir critiques sur une réglementation des usages qui s'impose à eux. Plus que l'encadrement des usages qui est admis, c'est la réglementation différenciée qui est critiquée. Ceci plaide pour une réflexion globale sur la réglementation des usages dans la RN, ayants-droits compris. Un travail de signification, d'explication et de justification de la règle est aussi nécessaire pour se l'approprier : « sans cet effort de communication, celle-ci souffrira durablement d'une faillite de légitimité » (Bouet 2021). Les arguments diversement mobilisés par les usagers mettant en évidence le paradoxe de la réglementation démontrent au final la difficulté de gérer un espace naturel sous un décret de création ancien et en partie décalé avec les enjeux environnementaux actuels.

Un déficit de représentation dans le comité de gestion est perçu mais cette imperfection est courante et peut se palier autrement que par un élargissement qu'il serait difficile de gérer et de faire vivre : le développement des actions de concertation locale et de communication en dehors de cette instance de gouvernance est à développer, soit sur un canal de tout-public (conférences), soit en formation plus ciblée (thématiques d'usagers).